

3

LES DROITS ET RESPONSABILITÉS EN DÉMOCRATIE



Toutes les citoyennes et les citoyens qui vivent dans une démocratie ont des droits civiques et politiques garantis, qui sont généralement décrits dans un document juridique qui fait partie de la Constitution, comme une charte des droits. Ce document limite les pouvoirs du gouvernement, explique les libertés qui sont garanties à toutes et à tous et protège la population des abus de pouvoir du gouvernement.

Un **droit** est un concept juridique ou une liberté protégée. Pour obtenir des droits, il faut généralement les réclamer (par la voie des tribunaux, et même parfois en manifestant) ; ils ne sont pas toujours librement consentis. Les droits s'accompagnent de responsabilités. Une **responsabilité** est un devoir ou une obligation. C'est en quelque sorte une action qui doit être effectuée afin que certains droits soient respectés.

Au Canada, nos droits sont protégés par la *Charte canadienne des droits et libertés*. La Charte du Canada est admirée partout dans le monde et a inspiré de nombreux autres pays. La Charte contient sept articles distincts :

Les libertés fondamentales incluent la liberté de conscience et de religion, la liberté de pensée, de croyance et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication ; la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association.

Les droits démocratiques incluent le droit pour toute citoyenne/citoyen canadien de 18 ans et plus de voter et d'être candidate/candidat aux élections, ainsi que l'obligation, pour tout gouvernement, d'organiser des élections au moins tous les cinq ans et pour les élus de se réunir au moins une fois par an.

La liberté de circulation et d'établissement signifie que toute citoyenne et tout citoyen canadien a le droit de travailler et de vivre dans n'importe quelle province ou n'importe quel territoire du Canada. Les citoyennes/citoyens canadiens ont aussi le droit de demeurer au Canada, d'en sortir et d'y revenir librement.

Les garanties juridiques comprennent notamment le droit, pour toute citoyenne/citoyen canadien, d'être informé de son droit d'avoir recours à une avocate/un avocat en cas d'arrestation, d'être jugé dans un délai raisonnable et d'être présumé innocente/innocent tant qu'elle/qu'il n'est pas déclaré coupable.

Les droits à l'égalité comprennent notamment le droit, pour toute citoyenne/citoyen canadien, de ne pas subir de discrimination pour des raisons de race, d'origine nationale ou ethnique, de couleur, de religion, de sexe, d'âge ou de déficiences mentales ou physiques.

Les droits sur les langues officielles du Canada comprennent notamment le droit pour toute citoyenne/citoyen canadien d'utiliser l'anglais ou le français dans ses communications avec le gouvernement fédéral du Canada et certains gouvernements provinciaux.

Les droits à l'instruction dans la langue de la minorité comprennent notamment le droit, pour toute personne appartenant à une minorité francophone ou anglophone d'une province ou d'un territoire, d'être instruit dans sa langue.

QUESTIONS ESSENTIELLES

Quels sont mes droits en tant que Canadienne/Canadien ?
Quelles sont les responsabilités qui accompagnent mes droits ?

APERÇU

Pour être des citoyennes et citoyens actifs et efficaces, les Canadiennes et les Canadiens doivent comprendre leurs droits et responsabilités.

Dans cette unité, les élèves explorent leurs droits à l'école, en tant qu'élément de départ d'une discussion sur les droits et libertés dans une démocratie. Les élèves examineront les sept sections de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Dans le cadre d'une course au trésor, les élèves exploreront la Charte afin d'en développer une meilleure compréhension. Dans l'activité de Conclusion, les élèves réfléchiront aux responsabilités qui accompagnent leurs droits.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Après avoir complété l'unité, les élèves doivent connaître les points suivants :

- les droits politiques et civils décrits dans la Charte canadienne des droits et libertés ; et
- les droits viennent avec des responsabilités.

Les élèves doivent pouvoir faire les points suivants :

- Décrire les droits et responsabilités qu'elles/ils ont à l'école et pourquoi est-ce important ;
- Expliquer pourquoi la *Charte canadienne des droits et libertés* a une signification différente pour d'autres personnes ou groupes ;
- Identifier les responsabilités qui sont liées à nos droits et libertés au Canada.

INTRODUCTION

Droits c. Responsabilités

1. Discutez du concept de « droit » et demandez aux élèves de dresser une liste de leurs droits à l'école. Un droit est une liberté qui est protégée. Quelques exemples :

- Le droit d'apprendre et de recevoir une éducation
- Le droit de s'exprimer
- Le droit à un établissement propre et sécuritaire
- Le droit d'être traité équitablement et avec respect
- Le droit de se faire ses propres amies/amis

2. Soulignez le fait que ces droits viennent avec des responsabilités. Une responsabilité est un devoir, une obligation ou une attente quant à la façon dont vous devez agir.

Passez en revue le code de conduite ou les principaux accords de l'école (vous le trouverez sur le site internet de l'école ou du conseil scolaire ou dans l'agenda des élèves). Reliez les responsabilités des élèves à la liste des droits créée en classe, et étoffez-la, au besoin.

3. En petits groupes, demandez aux élèves de dégager une liste d'attentes s'appliquant aux élèves et au personnel enseignant qui pourraient être ajoutées au code de conduite ou aux principaux accords de l'école.

4. Ensuite, faites le point avec l'ensemble de la classe.

Questions d'orientation :

- Pourquoi est-il important de connaître vos droits ?
- Pourquoi est-il important de connaître vos responsabilités ?
- Pourquoi est-il important d'être une/un élève responsable ? En quoi cette façon d'agir contribue-t-elle au bien-être de la communauté scolaire ?
- Pensez-vous que les élèves connaissent leurs droits et responsabilités à l'école ? Comment pourrait-on les sensibiliser davantage ?

MISE EN PRATIQUE

1. Distribuez des copies du guide d'anticipation (fiche 3.1) afin d'évaluer les connaissances des élèves sur les droits au Canada.

2. En classe, examinez les sept catégories de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Vous pouvez utiliser le document 3.2 ou les diapositives 3 pour soutenir la révision ou vous référer à la version originale.

3. Les élèves participeront à une course au trésor en se servant du résumé de la *Charte canadienne des droits et libertés* (fiche 3.3). Le but de cette activité est d'aider les élèves à interpréter la Charte et à comprendre ce qu'elle signifie pour différents groupes. Accordez aux élèves suffisamment de temps pour faire l'activité de façon indépendante, et ensuite pour partager leurs réponses en groupes de deux ou en petits groupes.

Activité alternative :

Individuellement, en groupe de deux ou de plusieurs élèves, demandez à ces dernières/derniers de produire une affiche ou une brochure (à leur guise) visant à informer les nouveaux arrivants au Canada de leurs droits.

Exemples de critères :

- Choisissez trois droits qui, selon vous, sont les plus importants pour de nouveaux arrivants au Canada.
- Trouvez un titre accrocheur qui attirera l'attention de votre public cible.
- Utilisez des symboles permettant d'expliquer ces droits aux élèves qui sont en apprentissage du français.
- Choisissez les titres qui sont pertinents et reflètent le droit choisi.

CONSOLIDATION DES CONNAISSANCES

1. En paires ou en petits groupes, les élèves devront réfléchir aux responsabilités qui accompagnent chaque droit au moyen de la fiche 3.4. Ensuite, faites le point en classe.

2. Lancez une dernière discussion sur les droits et les responsabilités, ou demandez aux élèves d'écrire leurs réflexions sur l'une ou plusieurs des questions suivantes :

- Selon vous, quelles sont les responsabilités et quels sont les droits les plus importants et pourquoi ?
- Pourquoi les principes d'égalité et de diversité sont-ils importants ? Comment se reflètent-ils dans la Charte ?

CONSEILS AU PERSONNEL ENSEIGNANT

- Envisagez d'inviter la directrice/le directeur ou la directrice le directeur adjoint à écouter les suggestions des élèves concernant la liste d'attentes qui pourraient être ajoutées au code de conduite ou aux principaux accords de l'école ou les moyens d'améliorer la sensibilisation des élèves face à leurs droits et responsabilités.
- Les règles de votre classe ont-elles besoin d'être mises à jour? Travaillez avec votre classe pour les écrire dans la fiche 'Mes droits et responsabilités'.

UNITÉ 3 : LES DROITS ET RESPONSABILITÉS EN DÉMOCRATIE

ÉVALUATION FORMATIVE

<i>Aspect de l'unité</i>	<i>Questions d'orientation pour les enseignants</i>
INTRODUCTION	<p>Les élèves peuvent-ils faire la distinction entre les droits et les responsabilités ?</p> <p>Les élèves peuvent-ils transposer cette connaissance d'un contexte scolaire à un contexte plus vaste (communauté ou pays) ?</p>
MISE EN PRATIQUE	<p>Les élèves comprennent-ils les concepts et la terminologie ?</p> <p>Les élèves utilisent-ils les titres et les mots clés pour les sections pertinentes ?</p> <p>Les élèves peuvent-ils utiliser des exemples de la Charte comme évidence ?</p>
CONSOLIDATION DES CONNAISSANCES	<p>Les élèves peuvent-ils expliquer leurs responsabilités en tant que citoyennes et citoyens du Canada ?</p> <p>Les élèves peuvent-ils faire des liens entre la Charte et l'importance de l'égalité et de la diversité ?</p>

APPRENTISSAGE POUR TOUS






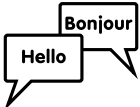

Plans pédagogiques individuels	<p>Modifications</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donnez aux élèves des exemples concrets pour les aider à comprendre les droits compris dans la Charte. <p>Enrichissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Laissez les élèves explorer le document original pour se familiariser avec cette terminologie plus complexe. • Les élèves peuvent préparer des études de cas qui exposent une violation des droits et des libertés au Canada. Les autres élèves déterminent si le problème peut être réglé en invoquant la Charte.
Apprenants de langue française	<ul style="list-style-type: none"> • Remettez un glossaire des termes clés.
Pédagogie adaptée à la culture	<ul style="list-style-type: none"> • Les élèves qui proviennent de différents milieux ont parfois des opinions différentes sur les droits collectifs par rapport aux droits individuels. Les élèves ne seront pas tous d'accord avec les droits défendus dans la Charte. Veillez à instaurer un climat propice à des discussions respectueuses. <p>Point de vue autochtone</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Charte comprend de nombreux concepts inspirés de la gouvernance autochtone. La comparaison de ces concepts constitue un excellent point de départ pour approfondir la compréhension des élèves et les aider à établir des liens.

FICHE 3.1 : GUIDE D'ANTICIPATION

Est-ce que les affirmations suivantes sont vraies ou fausses au Canada ?

Énoncé	Vrai/Faux
Si vous avez 16 ans ou plus et que vous êtes de citoyenneté canadienne vous pouvez voter lors d'une élection.	
Vous pouvez prendre contact avec votre gouvernement dans la langue de votre choix. Le gouvernement doit être capable de communiquer avec vous.	
Vous pouvez dire ce que vous voulez, même si c'est irrespectueux.	
Vous pouvez déménager dans n'importe quelle province ou territoire pour un nouvel emploi ou une meilleure vie.	
Si vous avez commis un crime, vous allez devoir attendre très longtemps avant votre procès.	
C'est possible que vous n'obteniez pas un emploi à cause de votre religion.	
Vous avez le droit de vous joindre à une marche, de brandir une pancarte et de manifester bruyamment pour une cause qui vous tient à cœur.	
Vous avez le droit d'aller à l'école que vous voulez, peu importe la langue que vous parlez et celle de l'école.	
Les médias peuvent couvrir n'importe quelle nouvelle au Canada.	
Vous serez considérée/considéré comme innocente/innocent si vous êtes accusée/accusé d'un crime.	

DOCUMENT 3.2 : POINTS SAILLANTS DE LA CHARTRE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

	Points saillants	Exemples
 <p>Droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vous avez le droit de prier et de célébrer de la façon dont vous voulez, ou encore de ne pas prier ou célébrer du tout. • Vous avez le droit de former vos propres opinions. • Vous avez le droit d'exprimer vos opinions. • Les médias ont le droit de réaliser des reportages sur n'importe quel sujet au Canada. • Vous pouvez organiser des manifestations afin d'exprimer votre désaccord sur un enjeu. • Vous pouvez choisir les amies/amis que vous voulez. 	<p>Vous ne pouvez pas être punie/puni pour vos croyances religieuses.</p>
 <p>Droits démocratiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Si vous êtes une citoyenne/un citoyen et que vous avez 18 ans, vous pouvez voter lors des élections. • Si vous êtes une citoyenne/un citoyen et que vous avez 18 ans, vous pouvez vous présenter afin de devenir politicienne/politicien. • La règle qui dit que les gouvernements doivent tenir des élections au moins tous les cinq ans. • La règle que tout gouvernement élu doit se rencontrer au moins une fois par année. 	<p>Vous pouvez devenir candidate/candidat ou vous présenter pour un poste d'élue/élu lorsque vous avez 18 ans.</p>
 <p>Liberté de circulation et d'établissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vous pouvez vivre et travailler dans la province ou le territoire canadien de votre choix. • Vous pouvez quitter le Canada et y revenir lorsque vous le voulez. 	<p>Vous pouvez visiter un autre pays et revenir lorsque vous le voulez.</p>
 <p>Garanties juridiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Si vous êtes arrêtée/arrêté, vous devez être informée/informé de votre droit de voir une avocate/un avocat. • Si nécessaire, vous devez aller en cour à l'intérieur d'un délai jugé raisonnable. • Vous devez être considérée/considéré innocente/innocent jusqu'à preuve du contraire. 	<p>Vous avez droit à un procès équitable si vous êtes accusée/accusé d'un crime.</p>
 <p>Droits à l'égalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vous ne pouvez pas être traitée/traité de manière injuste pour plusieurs raisons. Cela inclut votre identité raciale, origine, religion, genre, âge, ou vos capacités physiques ou mentales. 	<p>Vous ne pouvez pas être exclue/exclu d'une activité à cause d'un handicap.</p>
 <p>Langues officielles du Canada</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vous pouvez parler ou écrire au gouvernement fédéral en anglais ou en français. C'est également le cas pour certains des gouvernements provinciaux. 	<p>Vous pouvez envoyer une lettre à votre député en anglais ou en français.</p>
 <p>Droits à l'instruction dans la langue de la minorité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vous pouvez apprendre l'anglais ou le français selon votre langue maternelle. 	<p>Vous pouvez aller à l'école française en Colombie-Britannique, si vous pouvez démontrer que vous êtes francophone.</p>

FICHE 3.3 : COURSE AU TRÉSOR DE LA CHARTE

À l'aide d'une copie de la *Charte canadienne des droits et libertés* ou d'un résumé de celle-ci, trouvez des renseignements liés aux aspects suivants. Remplissez le tableau ci-dessous, dans vos propres mots.

<p>Décrivez un droit que vous avez exercé (utilisé)</p>	<p>Décrivez un droit dont vous avez déjà entendu parler</p>	<p>Décrivez un droit qui protège l'éducation</p>
<p>Décrivez un droit qui protège les femmes</p>	<p>Décrivez un droit qui protège les personnes les plus démunies</p>	<p>Décrivez un droit qui porte sur les lois</p>
<p>Décrivez un droit qui nous permet de participer à l'élection du gouvernement</p>	<p>Décrivez un droit qui protège les Autochtones</p>	<p>Décrivez un droit qui protège les personnes immigrantes</p>
<p>Décrivez un droit qui nous permet de soutenir le rôle des médias dans une démocratie</p>	<p>Décrivez un droit qui permet de voyager dans d'autres pays</p>	<p>Décrivez un droit qui vous permet d'exprimer vos pensées et vos opinions sur les médias sociaux</p>

FICHE 3.4 : MES DROITS ET RESPONSABILITÉS

Pour chacun des droits suivants prévus dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, trouvez la responsabilité correspondante.

Droit	Responsabilité
J'ai le droit de parler librement...	... mais j'ai la responsabilité <i>de ne pas prononcer de paroles qui pourraient faire du tort ou blesser les autres.</i>
J'ai le droit de rencontrer des gens en privé...	... mais j'ai la responsabilité
J'ai le droit de pratiquer ou de croire en la religion de mon choix, ou de ne pratiquer aucune religion...	... mais j'ai la responsabilité
J'ai le droit de m'associer ou d'être amie/ami avec qui je veux...	... mais j'ai la responsabilité
J'ai le droit de voter aux élections (lorsque j'aurai au moins 18 ans)...	... mais j'ai la responsabilité
J'ai le droit de communiquer en anglais ou en français avec les représentantes/représentants du gouvernement fédéral...	... mais j'ai la responsabilité
J'ai le droit d'être traitée/traité équitablement, sans égard à mon identité raciale, mon origine nationale, ma religion, mon genre, mon âge ou mes capacités physiques ou mentales...	... mais j'ai la responsabilité